

Le libertaire

Rédaction :
Administration : N. FAUCIER
72, rue des Prairies, Paris (20^e)
(Chèque postal : N. Faucher 4165-55)

ORGANE HEBDOMADAIRE DE L'UNION ANARCHISTE-COMMUNISTE

ABONNEMENTS AU "LIBERTAIRE"	
FRANCE	ETRANGER
Un an... 22 fr.	Un an... 30 fr.
Six mois... 11 p.	Six mois... 15 fr.
Trois mois... 5,50	Trois mois... 7,50
Chaque postal : N. Faucher 4165-55	

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Téléph. : Roquette 57-73

Re-voici... les moines !

DANS quelques jours, va s'ouvrir, au Parlement, un grand débat sur les Congrégations.

On sait que le grrand républicain Poincaré et l'ex-révolutionnaire Briand ont décidé de faire avancer et digérer au parlement quelques articles de loi en faveur de ces messieurs les missionnaires chrétiens et français.

Il s'agit d'autoriser certaines congrégations à rétablir des établissements en France, de leur redonner la jouissance des biens qui avaient été mis sous séquestre, il y a une bonne vingtaine d'années, et d'augmenter ces deux derniers par quelques crédits destinés à tomber dans la caisse de ces messieurs.

Les radicaux et les socialistes se cabrent, surtout les premiers. Dame ! c'est qu'il y a la clientèle électorale par derrière. Et que vaut-elle dire, cette brave clientèle ? Elle va leur demander ce qu'ils font de laissés revenir les moines après les avoir chassés avec tant de tapage par de hurlements de triomphe.

Pour beaucoup d'électeurs, la géographie politique est simple. On est à droite ou à gauche suivant qu'on est pour ou contre les curés.

Un politicien peut appuyer la plus réactionnaire des politiques, approuver les lois scélérates, en voter de nouvelles, soutenir les pires injustices, piétiner les libertés, se mettre à la soi-disant du patronat, de la mercante et de la finance, aider à organiser la vie chère, refuser toute réforme sociale, se mettre à plat ventre devant les banquiers, soutenir la pire des répressions politiques ou d'exploitation économique, tout cela ne compte pas. S'il continue à se dire l'adversaire du curé, il passe pour un homme de gauche, de progrès, d'avant-garde.

Une immense clientèle électorale, la majorité peut-être, a ainsi fait de l'ensoutané le pivot de son jugement. Vous êtes contre l'église. Parfait. Voilà un type épata. Votons pour lui, fait-il, à tous les autres points de vue, le plus avéré des réactionnaires.

Les politiciens radicaux connaissent cette mentalité un peu rudimentaire de leurs électeurs. Aussi auraient-ils tout pardonné et passé à Poincaré, sauf cela : faire rentrer les congrégations. Notre premier ministre aurait pu leur demander 10 milliards d'impôts de plus, faire une nouvelle guerre ; ils seraient restés dans sa majorité. Mais sur la question religieuse, les voici rejettés dans l'opposition. C'est qu'ils tiennent, avant tout, à conserver leurs voix aux élections.

Ne nous frappons pas. Poincaré aura sa majorité, les congréganistes, leurs séminaires et leurs subventions, et les politiciens radicaux et autres conserveront grâce à leur intransigeance de façade, leurs électeurs anticléricaux, et leurs 60.000. Lorsque le tout sera voté et appliquée, et qu'on n'en parlera plus — au bout de quelques semaines — rien ne s'opposera plus à un remaniement ministériel pour refaire place aux radicaux.

Tout sera bien qui finira bien.

Le plus comique, et le plus suggestif, dans cette histoire, ce sont les arguments de son Excellence Briand.

Je ne parle que pour mémoire de cette bataille qu'il a sortie l'autre jour à une Commission de la Chambre. Comme on lui reprochait que le Gouvernement français s'occupait de la nomination des évêques, ce qui était contraire à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, il répondit que si son ministère faisait des démarches pour la nomination de tel ou tel candidat à l'Évêché, c'était sous la pression de certains parlementaires, qui n'étaient pas tous clercs.

Autrement dit, il y a des élus mangeurs de curés qui vont dans les bureaux ministériels pour tâcher de faire poser sur la tête d'un de leurs protégés la mitre d'évêque. Briand a eu la sagesse... ou l'astuce... de ne pas donner les noms de ces farouches représentants de la libre-pensée. Il préfère les tenir, par la bride, avec cette épée de Damoclès, des petits papiers qu'on sort à temps.

Dans une discussion antérieure, plus sérieuse — si on peut toutefois qualifier de sérieux ce qui est de la politique — l'ex-camarade Aristide-la-Grève-Général a expliqué que s'il fallait soutenir les congrégations missionnaires, c'est qu'elles seules étaient capables de travailler, à l'extérieur, pour le prestige français, et que le manque d'argent rendant leur recrutement difficile, ce prestige allait s'affaiblir.

Briand ne s'est pas fatigué les ménages. En développant une marchandise cléricale dans du papier aux couleurs nationales, il s'est dit que ça passerait. Du moment qu'il s'agit de la France, hein, il n'y a qu'à s'incliner.

Je ne m'amuserai pas à discuter cette partie de l'argumentation ni même à plaindre les indigènes qui ne connaissent la civilisation française que drapée dans les robes de Franciscains, Dominicains, et autres du même bateau. Ce qui m'intéresse seulement, pour la conclusion que je veux en tirer, c'est qu'après tension que je veux en tirer, c'est qu'après tension

PROPOS d'un PARIA.

Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais ces messieurs bolchevistes qui se vantent de mener, grâce à leur dictature qu'ils baptisent, pour la circonstance, « au prolétariat et au peuple vers une civilisation supérieure, se conduisent, généralement comme les musles les plus caractérisés.

Dernièrement, ils invitaient les locataires qui sont hélas, légion et ont tous, peu ou prou, à se plaindre de leurs vautours, à écouter, en un meeting « de classe » naturellement, les voix autorisées de personnes « qualifiées » pour soutenir leurs désiderata.

Parmi ces orateurs se trouvait le citoyen Luquet, vieux bon bougre de socialiste qui certes n'est pas plus un « politicien » que le millionnaire Marcel Cachin.

Or, que firent les « communistes » à leur invité ? Ils le conspuient tout simplement, et l'empêchent de parler.

Il aurait été bien plus simple de ne pas l'inviter, le chercher. Et cela avait plutôt l'air d'un guet-apens de la part des militants « de faire » d'organisateurs, dont la « roublardise », je suis poli, ne semble avoir pour équivalent que la stupidité des payants de la base.

Vendredi dernier, le Comité de défense du droit d'asile avait organisé un meeting dans lequel des parlementaires qui avaient pris l'initiative d'un projet de loi, assurant des garanties à l'élément « étranger » avaient été invités à donner les raisons qui les avaient fait agir — si on peut dire !...

N'étant pas encore sous la coupe de la dictature du prolétariat, le Comité du droit d'asile avait donc toute liberté pour faire parler dans une salle de son choix les gens qu'il jugeait susceptibles de donner les raisons qui les faisaient intervenir d'une façon qui n'avaient peut-être rien de révolutionnaire, mais qui pouvait être néanmoins intéressante, en faveur des proscrits.

Que firent les communistes ? Sans y être invités, sans en prévoir à l'avance le Comité organisateur, ils décideront de venir, d'autoriser, critiquer la besogne que même, inlassablement, le Comité du droit d'asile.

Ces messieurs ont été reçus avec les honneurs adéquats. Ils s'en sont plaints en quelques lignes dans l'Humanité, laissant entendre qu'ils s'en souviendraient.

Spérons-le...

En tout cas, aussi discrédités que puissent être aux yeux des renégats de l'anarchie, attirés par les guichets bolchevistes comme des mouches sur le sucre, les « militants de l'anarchie » il faudra que ces messieurs des rayons et cellules se mettent bien dans la tête, que, pour le moment du moins, il n'y a rien à faire.

Toutes les simagrées, les hurlements, les déclamations démagogiques des ouvriers honoraires, des poètes bâboucheurs, des avocats d'affaires, des politiciens caméliers, des proches doubles d'exploiteurs, sans oublier les jeunes loups aux dents longues qui composent l'élite prolétarienne » se heurteront encore longtemps à notre volonté inébranlable de mettre la masse des pauvres bougres en garde contre le fascisme rouge dont ils sont les champions.

Disqualifiés par ces gens-là est un honneur dont nous ne pouvons qu'être fiers. — Pierre Mualdès.

Zambonini nous écrit...

Nous avons eu la grande joie de recevoir du camarade Enrico Zambonini, dont nous rappelions dans notre dernier numéro l'emprisonnement arbitraire, la lettre suivante :

« Chers Camarades,

« Après cinquante-sept jours de détention arbitraire, j'ai le plaisir de vous annoncer ma mise en liberté provisoire, hier soir, 24 janvier, à 49 heures.

« Je remercie tous les camarades pour leur solidarité morale. Je vais vous envoyer au plus tôt le duplicata du dossier et je vous assure que sa publication déclarera les plus aveugles.

« Sachez que Callea, qui est aussi innocent est toujours détenu, et qu'il n'est pas, comme moi, soutenu par un idéal.

« Recevez, chers Camarades, mon salut le plus fraternel.

« Enrico ZAMBONINI. »

Certes, la libération provisoire de Zambonini est un premier pas vers la justice. Pour ce premier pas n'a été franchi, il fallait que les bases de l'accusation soient bien fragiles, car la justice bourgeoise ne lâche pas aisément ceux que la vindicte fasciste lui signale.

Le non-lieu ne peut donc tarder, non plus que la libération de Calléa.

Il suffit que ce dernier soit « étranger » et innocent pour que le Comité de Défense du droit d'asile intervienne en sa faveur.

Ce sera fait.

Groupe des 17^e et 18^e

CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES

Jeudi 31 janvier, à 21 heures précises, Maison des Syndicats, 172, rue Legendre (17^e), première conférence sur :

LES LOIS DE LA VIE ÉCONOMIQUE

par Goujon

Participation aux frais : 1 franc

DIMANCHE 10 FÉVRIER 1929

à 14 h. 30 à "LA BELLEVILLOISE"

Salle Jean-Jaurès, 23, rue Boyer (Métro-Martin-Nadaud)

GRANDE MATINÉE ARTISTIQUE

AU BÉNÉFICE DU "LIBERTAIRE"

Avec le concours assuré de :

Mmes REINE DERNYS, JANE MONTEIL (de la Muse Rouge) ;

MM. ANTONIO, SIGRIST, COLADANT (de la Muse Rouge) ; FELIX GIBERT (de l'Odéon) ; le ténor SEPSTER, JEAN-CLAUDE. Les poètes chansonniers : LOUIS LOREAL, ROGER TOZINY.

M. CAMILLE RENOUARD (des Concerts Colombe), et Mme DEVAUX.

MARGUERITE GREYVAL (du Théâtre Antoine).

Au piano : Mme CAPAUMONT.

ENTREE : 4 FRANCS. GRATUITE POUR LES ENFANTS.

On peut se procurer des cartes, 72, rue des Prairies.

CONTRE LES EXPULSIONS ADMINISTRATIVES

LA CAMPAGNE CONTINUE

...et elle continuera, envers et contre tous, jusqu'à complète satisfaction

Depuis quatre mois que notre Comité de Défense du Droit d'Asile a commencé sa campagne contre les expulsions de nos camarades « étrangers », l'idée développée par nos militants fait chaque jour du progrès. Grâce à notre agitation ininterrompue, des hommes, qui ne sont pas — il s'en faut ! — des sympathisants à nos théories ont été émus par la situation lamentable que nous exposons. C'est ainsi que neuf députés : Frossard, Pierre Cot, Sérail, Dufour, Frédéric Brunet, Ernest Lafont, Pouzet, Planche et Breton, ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi (dont nous avons donné le texte dans le Libertaire du 18 janvier) ayant pour but de supprimer l'expulsion des « étrangers » par voie administrative.

Dans le but d'amplifier l'agitation et d'intéresser plus vivement l'opinion publique à cette question qui nous tient tant à cœur, nous avions invité les six députés qui se trouvaient à Paris à venir exposer en un grand meeting les motifs qui les incitent à déposer leur projet de loi.

Or, le matin du meeting (vendredi dernier), l'Humanité publiait une note annonçant ce meeting et dans laquelle elle déclarait que le Secours Rouge avait désigné Arrighi pour venir apporter le point de vue de son organisation sur notre campagne.

Depuis quatre mois que dure notre agitation, c'était la première fois que le S.R. d'agirait, dans l'Humanité, faire connaître un de nos meetings — et c'était pour nous donner qu'il avait désigné un orateur qui donnerait son point de vue.

Nous savions par expérience ce que cette note voulait dire. Sous couleurs de défendre les proscrits c'allait encore, de la politique, des insinuations, des sarcasmes, des insultes qui veulent être déversés contre ceux qui veulent s'embrigader sous la bannière soviétique.

Or, le Comité du Droit d'Asile se sent najeur. Il laisse d'autres entreprendre leurs compagnies comme bon leur semble, MAIS IL ENTEND MENER LA SIENNE COMME IL LUI PLAÎT.

Aussi, connaissant les meurs des « gardes rouges » avions-nous pris toutes mesures utiles pour que notre meeting ne fut pas troublé et avions-nous décidé de ne pas donner la parole à une organisation QUE NOUS N'AVIONS PAS INVITÉE et dont nous connaissons trop la raison d'être : faire du recrutement bolcheviste.

LE MEETING

Un public assez nombreux avait répondu à notre appel, et c'est devant une bonne salle que Lecoin, qui préside, ouvre la séance.

Nous avons annoncé que, d'après un article de l'Humanité, les bolchevistes ont l'intention de venir troubler la séance et que d'autre part, il avait appris que les fascistes des « Jeunesses Patriotes » avaient manifesté le même désir. Il déclare que les députés ont été invités par notre Comité à venir exposer les motifs de

leur projet de loi et que nous sommes disposés à empêcher par tous les moyens que l'on trouble cette réunion. La liberté de parole sera respectée pour tous les orateurs inscrits », dit-il en terminant.

Le citoyen Breton, député du Martinière, développe les raisons qui militent en faveur de son projet. Il félicite le Comité du Droit d'Asile de sa campagne courageuse et nécessaire. « Il faut renouer l'opinion publique, car une loi de progrès social n'est appliquée qu'autant que le peuple force les pouvoirs publics à le faire. La loi de huit heures ne fut votée que parce que, durant de longues années, la classe ouvrière battait pour son obtention. Ce n'est encore que par la force que l'on obtient quelque chose du Parlement. Continuez donc l'agitation jusqu'à l'obtention de la suppression des expulsions administratives. Exigez le respect du Droit d'Asile. »

Le citoyen Breton, député du Cher, lui succède. En phrases brèves, il indique ce qui motive le projet de loi. Il rappelle que la France s'enorgueillit, jadis, d'être la terre d'asile des proscrits. Il ne faut plus que le renom de la liberté qui faisait la fierté des hommes libres de France soit terni par les actes d'arbitraire. Il faut rendre immédiatement justice aux proscrits des pays de dictature. Le Comité du Droit d'Asile a donc bien fait d'engager cette campagne, qu'il faut poursuivre jusqu'à ce soit abolie l'expulsion par voie administrative.

D'autres députés avaient formellement promis de venir, mais la note parue dans l'Humanité le matin leur faisait pressentir des désordres et, peut-être, des bagarres, ils s'exclurent pour diverses raisons. Lecoin lit les lettres d'excuses des citoyens Pierre Cot, Planche, ainsi qu'une missive très intéressante d'un professeur au Collège de France et donne la parole à Loral, qui revient de province, pour nous donner les impressions recueillies lors de sa tournée avec Odéon.

À ce

DANS LE JARDIN D'AUTRUI

La synthèse anarchiste dans le mouvement anarchiste

Pour savoir si la synthèse anarchiste, considérée comme charte d'organisation, a toujours, dans les circonstances présentes, sa raison d'être ; pour savoir si, dans l'intérêt même du mouvement anarchiste, la tentative de réalisation pratique qui en a été tentée par la mise sur pied de l'A. F. A. doit se poursuivre, nous allons continuer de l'examiner en suivant les arguments que Luigi Fabbri a prodigues dans son étude de cette question publiée par *La Protesta* et qu'a reproduite *La Voix libertaire* (1). Il ne nous reste plus qu'à rechercher, avec Fabbri, les causes qui ont empêché la réalisation, dans le mouvement anarchiste, de la synthèse anarchiste, pourtant exprimée depuis toujours dans la doctrine anarchiste.

Pas plus qu'il ne s'est mépris sur la caractéristique circonstancielle de la synthèse, Fabbri ne s'illusionne sur les possibilités de sa réalisation pratique. C'est sur cette réalisation même qu'il formule les plus évidentes réserves et qu'il élève les objections les plus fortes. On peut dire, d'ailleurs, que le fond de son étude n'est rien autre que cela. Il lui suffit de définir l'un après l'autre les trois courants principaux du mouvement anarchiste : l'anarchisme syndicaliste, l'anarchisme communiste, l'anarchisme individualiste, qui, théoriquement, par leur réunion organique, doivent être les éléments constitutifs de la synthèse anarchiste, pour faire apparaître que la réalisation pratique de celle-ci, tout au moins sur ces bases, est bien aléatoire.

Pour ce qui est des anarchistes communistes, Fabbri a dédié tout son étude à la synthèse anarchiste qui est déjà contenue dans leur programme. La synthèse anarchiste est donc, pour eux, autre chose qu'une question de programme. C'est aussi une question d'organisation.

S'il n'était question que d'établir un programme, dit Fabbri, de l'établir théorique, nous pourrions dire que la chose est faite depuis cinquante ans. Mais c'est quand il s'agit de constituer des organisations de fait entre les adhérents à ce programme, pour développer une action déterminée, pour faire des choses bien précises, que j'allait la nécessité, pour les associés, de se trouver d'accord non seulement sur un point du programme mais sur tous. Les anarchistes communistes partisans de l'organisation, s'ils veulent constituer une organisation cohérente et non contradictoire dans les éléments, doivent la fonder sur les trois tendances mentionnées, toutes trois indispensables — à leur avis — à l'anarchisme. Donc, la première forme à réaliser pour que l'organisation ne soit pas condamnée à se voir paralyser par des contrastes intérieurs, c'est que tous ses composants soient d'accord dans l'acceptation des trois principes et pas seulement d'un ou de deux.

Or, cet accord sur les trois conceptions fondamentales de l'anarchisme, qu'il existe théoriquement, virtuellement, entre tous les anarchistes communistes — encore que nombreux parmi eux soient les réfractaires à l'organisation — il est totalement inexistant entre eux et les anarchistes syndicalistes et les anarchistes individualistes. Sébastien Faure, dans son ardent désir de « synthétiser » à tout prix le mouvement anarchiste français, semble l'avoir totalement oublié. Marquant les caractéristiques de ces deux dernières tendances, Fabbri le lui rappelle opportunément :

Ensuite, il y a les anarchistes syndicalistes. Nous, communistes anarchistes, organisauteurs, nous sommes d'accord avec eux que l'organisation syndicale de la classe ouvrière est nécessaire à la révolution, soit pour la lutte, soit pour le commencement d'une reconstruction sociale sur des bases libertaires ; nous sommes d'accord, aussi, en voulant donner à l'organisation syndicale une orientation le plus possible révolutionnaire et libertaire. Mais quand les anarchistes syndicalistes comme cela arrivent, dans certains pays, au bord d'un anarchisme au syndicalisme, renfermant tout leur anarchisme dans le syndicalisme, s'opposent à toute autre forme d'organisation anarchiste, ils attribuent aux syndicats des fonctions sociales et révolutionnaires en conflit avec leur

(1) Voir *Le Libertaire* de la semaine dernière.

après le crime, cet homme redoutait encore une arrestation.

Il avait peur, car, comme il l'avait déclaré dans son témoignage, avant de voler les numéros, il avait essayé de les empêcher.

Au retour, je trouvai exagérée cette crainte d'arrestation. M. Hassam, alors directeur du garage, est représentant de commerce dans le Maine et aucun des anciens employés n'a été conservé.

Par de sources différentes, j'apris qu'en effet des numéros avaient bien été volés à l'époque où Silva déclare avoir volé les siens. Avant son vol, le voleur qui était un inconnu, avait tâché d'emprunter un jeton.

Car Hassam était témoin au procès de Vanzetti. On lui demanda s'il reconnaissait l'homme ayant essayé d'emprunter les numéros. Non, il ne l'avait jamais vu auparavant. Il pensait que c'était un Italien. Pressé pour fournir de plus amples détails, il déclara :

« L'homme qui vint m'emprunter les numéros avait environ 1 m. 65. Des yeux et des cheveux noirs, de courtes moustaches. Le teint hâlé ! »

« Quel pouvait être son âge ?

« Environ 35 ans. »

Exception de l'âge, c'est une description de Frank Silva, aussi exacte que je pourrais vous la faire moi-même. Mais au procès on ne demanda pas à Hassam d'identifier Vanzetti.

La voiture portant la paix du personnel de la White Shoe Cie était occupée par trois hommes au moment de l'attaque. L'un d'eux, le chauffeur, mourut de mort naturelle dans le courant de l'hiver, deux autres d'entre eux vivent encore.

L'un est Benjamin F. Cowles, toujours surveillant à la White Shoe ; l'autre Alfred R. Coy, trésorier, actuellement directeur de la William Basset Cie.

Bowles, qui était aussi gardien de la paix, était en service pour la White Shoe Company, non pour la ville. Au procès il fut

affirmatif et désigna Vanzetti comme l'homme au fusil scié. Frank Silva a dit que l'homme au fusil scié était Doggy Bruno.

J'ai retrouvé Bowles dans la cour de la fabrique. Informé de ce que j'attendais de lui, il leva les bras et partit. Jack Callahan, qui m'accompagnait, essaya de le rejoindre et de le questionner. Mais il était inutile d'insister : l'homme avait reçu l'ordre de se taire.

Je retournai à Bridgewater et prenais par téléphone rendez-vous avec Ralph White, l'actuel directeur de la White Shoe.

« Pourquoi me parlez-vous de cette affaire ? »

« Je n'étais même pas ici lorsqu'elle est arrivée. Je ne puis donc rien dire. »

« Je ne vous demande pas de parler », lui dis-je, « je vous demande simplement d'autoriser Bowles à me dire ce qu'il sait. »

« Je n'en ferai rien », répliqua-t-il. « L'affaire est close. »

« Elle n'est point close », rétorqua-t-il, « elle vient juste d'être rouverte ». Mais, j'eus beau insister, je ne parvins pas à le convaincre à autoriser Bowles à parler. Pour lui, l'affaire était bien terminée.

J'allai alors voir Coy, dans les bureaux de la Basset Company. Il nia avoir catégoriquement reconnu Vanzetti pour l'homme au fusil scié.

« C'est été une chose terrible, confessa-t-il, que d'accuser un innocent d'un crime pareil. »

« Je cherche justement à savoir si Vanzetti était ou non l'homme au fusil et j'ai de bonnes raisons de croire qu'il était étranger à cette affaire. »

Coy est un homme droit, j'eus l'impression qu'il était navré de la condamnation de Vanzetti. Et il resta certainement étranger à l'escouffrage systématique de la vérité.

Laissez-moi citer quelques passages de sa déposition au procès de Vanzetti :

Il déclara : « Cet homme avait à peu près 1 m. 75, plutôt mince, il portait un pardessus sombre dont le col était relevé. »

« L'homme avait un teint moyen, des pommettes saillantes, il était plutôt grand, une moustache courte et bien soignée. Il n'avait pas ce qu'on pourrait appeler une averse petite moustache, mais celle-ci était courte... »

« Avez-vous revu l'homme au fusil depuis ce jour ? »

« Je crois bien que oui. »

« Où ? »

« A la station de police de Brockton. »

« Qui est cet homme ? »

« L'homme qui se trouve sur le banc des accusés, ici. »

En disant cela, Coy indiquait Vanzetti. Mais étonnant le maintenant lors de la confrontation :

« Etes-vous sûr ? (de l'identification). »

« Pas absolument. »

« Vous n'êtes pas certain ? »

« J'en suis sûr, car il répond au signallement de l'homme au fusil, il lui ressemble. »

Coy dit plus tard qu'il subsistait un doute dans son esprit. Il déclara à la première cour, et questionné sur ses hésitations, il répondit :

« Je pense que c'est une chose grave. »

« Vous rappelez-vous votre hésitation ? »

« Oui. »

« En apprenant (à la station de police de Brockton) que le témoin m'ayant succédé m'avait contredit, je me demandais si j'avais raison ou si c'était lui. »

Ce témoin était Bowles, qui avait catégoriquement reconnu Vanzetti. A la réflexion, je pensais que j'avais tort. »

Il déclara : « Cet homme avait à peu près 1 m. 75, plutôt mince, il portait un pardessus sombre dont le col était relevé. »

« Cette croyance s'affirmait davantage à mesure que j'y pensais... »

LE LIBERTAIRE

chistes associés dans une sorte d'organisation, mais aussi de ceux-ci avec les anarchistes d'autres organisations ou groupes et même avec les anarchistes non organisés de toutes les tendances de l'anarchisme. On ne peut prétendre résoudre ce problème en fondant simplement une autre organisation. Il ne peut être résolu que sur la base de la réciproque compréhension et tolérance et de la persuasion que chacun a droit de s'organiser à sa manière avec ceux qui pensent comme lui, ou bien de ne pas s'organiser du tout, sans que pour cela soient impossibles entre les uns et les autres les meilleures rapports de cordialité et de fraternité, et sans que personne puisse, pour soi ou pour sa tendance, prétendre à l'infiaillabilité ou au monopole de l'anarchisme.

Certes, le malaise dont souffre le mouvement anarchiste français, — et ce malaise ne lui est pas particulier, il se retrouve à des degrés divers dans tous les mouvements nationaux, — ce malaise ne saurait être dissipé par la création pure et simple d'une nouvelle organisation. Les bons rapports entre anarchistes de toutes tendances, c'est une chose. La synthèse anarchiste, charte d'organisation de l'A. F. A., en est une autre. A elle seule, cette formule ne saurait avoir « la vertu d'unir ceux qui jusqu'ici se sont obstinés à résister avec acharnement divises ». Les éléments constitutifs qui sont appelés à la réalisation sont trop disparates pour qu'ils puissent être sérieusement susceptibles d'accepter des principes essentiels communs, un programme identique. Le différend profond qui sépare les anarchistes, ici comme en Italie, comme partout, est celui qui divise les fractions anarchistes en deux catégories bien distinctes : partisans et adversaires de l'organisation. Plus que d'une crise de bonne entente, plus que d'une absence de synthèse, le mouvement anarchiste pâtit d'une crise d'organisation. Et ce n'est point la création d'une organisation nouvelle, dont le développement ne peut s'exercer autrement qu'au détriment de l'ancienne parce que les sources de recrutelement sont les mêmes pour toutes les deux, ce n'est point une organisation nouvelle qui dénonera la crise. Au contraire.

D'ailleurs Fabbri lui-même, dans son étude, — qui rappelle le fut publié le 15 juin 1928, — désapprouvait Sébastien Faure et ses amis d'avoir quitté l'U.A.C.R. au lendemain du congrès de Paris de 1927.

Pour une raison d'opportunité, dit-il, j'aurais préféré, à vrai dire, qu'ils y restent. Il me semble que, faisant ainsi, ils auraient mieux réussi à empêcher les défections redoutées et à faire en sorte que les délibérations du congrès de Paris soient restées lettres mortes...

Depuis, les décisions du congrès de Paris ont été abolis. Le congrès d'unité d'Amiens est intervenu qui a fait table rase des statuts et rétabli le *statu quo*. Fabbri, on l'a vu, n'a pas eu besoin d'attendre le congrès d'Amiens pour discerner que la synthèse anarchiste, si elle n'était point une nouveauté idéologique dans l'anarchisme, était une innovation inutile dans le mouvement anarchiste. Nous ajouterons que, telle qu'elle est définie, elle est impraticable et que, dans les circonstances où elle prétend s'imposer, elle est dangereuse en consacrant la division du mouvement anarchiste. Nous ajouterons que, telle qu'elle est définie, elle est impraticable et que, dans les circonstances où elle prétend s'imposer, elle est dangereuse en consacrant la division du mouvement anarchiste.

Nous sommes heureux que le témoignage qui a produit Fabbri dans la *Lotta umana* depuis le congrès d'Amiens nous fortifie dans cette appréciation et qu'il prive du même coup les partisans de la synthèse anarchiste et son promoteur du bénéfice moral que confère toujours l'approbation d'un militant dont la valeur et les connaissances font autorité dans le mouvement anarchiste international.

LE LISEUR.

Aux camarades sympathisants des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 13^e, 14^e arrondissements

Dimanche prochain 3 février

à 15 heures l'après-midi

REUNION GENERALE

Maison Barret, 10, rue de l'Arbalète, Paris 5^e

Caserne par Pierre Odéon

sur : les élections municipales de mai prochain

Tous auront à cœur de se déranger pour, à l'avance, convenir des méthodes que nous emplirons au cours de la campagne électorale.

Nouvelle édition :

Han Ryner

LE SPHINX ROUGE

1 volume : 42 francs; francs : 13 fr. 25.

ATRAVERS LE MONDE

Petite Entente — Grandes Haines

Suite (1)

A l'occasion des fêtes du dixième anniversaire de l'Union serbo-croate, des incidents graves se sont produits à Zagreb, capitale de la province. Des jeunes gens ont été arrêtés, pour avoir hissé sur le toit de la cathédrale des drapeaux croates de moins. Tandis qu'on les conduisait au poste de police où ils furent odieusement battus et torturés, une bagarre se produisit entre les agents serbes et la foule. Les agents n'hésitèrent pas à tirer et plusieurs manifestants furent tués. Le soir, une représentation de gala qui devait avoir lieu au théâtre national donna lieu à de nouveaux incidents. Au moment où le rideau allait se lever, un groupe de spectateurs « massés aux fauteuils d'orchestre se mirent à chanter des hymnes croates, à crier, à pousser des cris. La police intervint encore avec brutalité. En guise de protestation et pour s'associer aux manifestations de la salle, le directeur du théâtre, un croate, décida aussitôt d'interrompre la représentation et de rembourser les places.

En Tchécoslovaquie, la situation des peuples frères est lamentable. Les hussites de Prague persécutent les catholiques slovaques ; les légionnaires tchèques expulsent des administrations les fonctionnaires slovaques, interdisent l'emploi dans les lieux publics du patois slovaque. Aussi, les slovaques se révoltent-ils. Par protestation, aux élections législatives, ils ont été partout les automobilistes et les communistes, n'ont pas pas à rappeler que pendant quelques semaines, en 1919, avec l'appui des hongrois, ils ont eu leur république indépendante, et que cette indépendance, ils veulent la recouvrer. Dans un plébiscite clandestin, 90 p. 100 du peuple slovaque a voté pour la restauration de l'enseignement slovaque. Il y a peu d'années, les slovaques adressaient au maréchal Foch une lettre où ils affirmaient qu'ayant acheté la liberté au prix de leur sang et de leur vie, ils l'avaient mieux mérité que les Tchèques. Ils subissent néanmoins l'esclavage.

La Ruthénie, en septembre 1919, s'est rattachée à la Tchécoslovaquie, librement, comme territoire autonome, à la condition de conserver son gouvernement, son administration, ses lois propres. Or, non seulement elle ne jouit pas aujourd'hui d'autant de son autonomie, mais encore on a licencié les fonctionnaires, que les tchèques remplacent et on a distribué les domaines des paysans ruthènes aux légitimés de Prague et de Brno.

Personne n'ignore plus en France les affres des ukrainiens de Bessarabie, sous la domination roumaine. On sait que les dirigeants de Bucarest ont adopté les méthodes de colonisation usitées par les Anglais contre les hindous et les irakiens. A coups de canon, on rase les villes qui n'acquittent pas exactement l'impôt, et l'on viole, pille, emprisonne, massacre, sans vergogne, des populations entières.

Qu'engendre cet état de fait ? Quel est donc le nouvel équilibre de l'Europe Centrale ? On constate bientôt un double paradoxe.

Il faut d'abord remarquer que numériquement les minorités nationales ont une importance supérieure à celle des majorités. Moins de quinze millions de Tchèques, Serbes et Roumains oppriment 30 millions de minorités. C'est ainsi que des diplomates entendent le droit des nationalités.

D'autre part, les peuples libérés aspirent ouvertement à détruire l'omnipotence de leurs libérateurs pour s'unir à nouveau aux Hongrois.

Les ruthènes vivent hier dans l'aisance. Ces montagnards des Carpates descendaient vendre leur bois brut aux aciéries magyares, et s'approvisionnaient pour l'hiver aux foires et marchés de la Plaine. Aujourd'hui, ils doivent se diriger vers Prague, parcourir avec leurs marchandises

(1) Voir le numéro précédent.

quelques 600 kilomètres, escalader les contreforts parallèles qui séparent une

LA VIE DE L'UNION

MISE EN GARDE

Un individu âgé d'environ 40 ans, et qui se nommerait **Cordier**, parcourt le pays. Il se rend chez des camarades, se recommande de tel ou tel militant, est muni de « recommandations » et déclare qu'insoumis il veut passer en Espagne. C'est un escroc redoutable. Il connaît bien le mouvement anarchiste d'avant-guerre. A Orléans, il a volé 300 francs et fracturé les meubles d'un copain qu'il hébergeait. A Limoges, il a escroqué plus de 400 francs. Actuellement, il peut se trouver dans le Midi. Prière aux camarades de le recevoir comme il convient et de ne pas le lâcher avant de prévenir le « Libertaire ».
Groupes et amis, méfiez-vous sérieusement des escrocs !! — L. U. A. C.

PARIS-BANLIEUE

Groupe des 5^e, 6^e, 13^e, 14^e. — Réunion tous les mardis soirs à 20 h. 30. Maison Barret, 10, rue de l'Arbalète (5^e). Tous à la réunion générale de dimanche après-midi, même adresse.

Groupe du 15^e. — Réunion vendredi à 20 h. 30, 85, rue Mademoiselle.

Groupe des 47^e et 48^e. — Réunion mardi prochain 3 février à 20 h. 30, salle de l'Indépendance, 48, rue Duhesme (18^e). La vie et l'organisation de notre section de documentation.

Groupe Intercommunal Montreuil, Fontenay, Vincennes, Saint-Mandé. — Réunion lundi 4 février, à 8 h. 30, salle de la Coopérative de l'Amicale, 11, rue des Laitières, à Vincennes.

Groupe Régional Bezons. — Réunion du groupe, dimanche 3 février, salle de l'ancienne mairie, à Bezons, 14 h. 30.

Le Groupe Régional, Groupe de Saint-Denis. — Réunion vendredi, à 20 h. 30, Bourse du Travail, 4, rue Suger. Présence de tous indispensables.

PROVINCE

Groupe d'Etudes Sociales de Lille. — Après un long assouplissement, le groupe a repris la lutte avec plus de vigueur que jamais et il entend continuer et même développer son action. Camarades, voulez-vous que l'année 29 soit plus féconde en résultats ? Venez nous avoir un groupe solide et actif ? Venez nous aider dans la tâche à accomplir, tous les samedis, à 19 h. 30, rue de Wazemmes, 152.

Groupe d'Etudes sociales d'Orléans. — Le groupe se réunit chaque semaine. S'adresser à Raoul Cohn, 31, rue des Murin, Appel aux sympathisants du « Libertaire ».

Groupe Libertaire d'Angers. — Le groupe rappelle que la réunion aura lieu le dimanche matin 10 février, à 9 h. 30 ; à cette réunion, il sera fait une causerie par un copain. Nous pensons que les camarades seront nombreux et que leur

présence indispensable pour la marche du groupe ne fera pas défaut. Après la causerie, prise des cartes de l'U. A. C. R. et du groupe. Adhésion de nouveaux adhérents.

N.B. — Les camarades qui désiraient s'abonner au « Libertaire » ou au « Flambeau », et nous pensons qu'ils seront nombreux pour la vie des journaux, pourront s'adresser au trésorier du groupe, le camarade Badin, ou aux camarades Moreau, Le Fouler ou Germain Lelièvre.

Le Secrétaire.

Aux camarades d'Angers. — Sur convocation personnelle, les camarades sont venus plus nombreux à la dernière réunion, ensemble nous avons examiné la situation. Vous avez convenu que notre mouvement libertaire devait avoir place dans le mouvement social, que nous devions savoir concrétiser notre pensée dans les faits et faire en sorte que nous ne fassions plus la place que nous faisons depuis un moment.

La situation actuelle nous permet, si nous le voulons, de faire quelque chose, mais pour cela il faut que chacun dans sa sphère fasse le nécessaire. Il faut que tout le monde mette la main à la pâte, en un mot que tous prennent une part active à la marche du groupe.

Nous avons décidé également de ne faire plus qu'une réunion par mois ; la prochaine aura lieu le mardi 12 février, et nous nous les deuxièmes mardis de chaque mois à la Bourse du Travail, salle de l'Ancienne Cour d'Assises à 20 h. 30 précises, car il est convenu de commencer à l'heure afin de pouvoir disposer de plus de temps avant la fermeture de la Bourse.

Tous les sympathisants sont invités à venir, quant aux adhérents c'est pour eux une obligation morale qu'ils sauront, je pense, remplir. Donc rendez-vous pour le 12 février, d'ici là que chacun fasse le nécessaire pour attirer des amis et aussi et surtout chercher des abonnés pour le « Libertaire ».

F. Bonnau.

P.S. — Les camarades de Trelazé m'ayant fait demander de leur faire une causerie — des milliers de travailleurs étrangers pour les exploiter d'une façon abominable, entendez réduire à l'esclavage le plus complet et les priver des meilleures droits que possèdent les travailleurs français. Nous reproduisons ci-dessous le décret qui prit le préfet de l'Aveyron, lors de la grève des mineurs et qui soulève une très grande indignation dans les milieux ouvriers étrangers, très nombreux dans le Sud-Ouest de la France. Tous les militants y trouveront une raison de plus pour nous soutenir dans notre campagne pour le droit d'asile. Voici le fameux décret qui se passe de commentaires :

Republique Française — Préfecture de l'Aveyron

AVIS

Le Préfet de l'Aveyron aux ouvriers de nationalité étrangère occupés dans le bassin houiller.

Le 13 janvier, à Decazeville, et le 14, à Cransac et à Aubin, vous avez participé très nombreux à des cortèges qui se sont déroulés sur la voie publique. Je vous informe que, par mon arrêté du 14 janvier, j'ai interdit tous les cortèges, tous les rassemblements, ainsi que les réunions publiques sur toutes les places et rues de Decazeville, Cransac, Firmy.

Vous jouissez en France des libertés et des droits publics reconnus par les lois de la République.

Le gouvernement vous garantit la liberté et la sécurité de votre séjour sur notre territoire, et il exige que vous vous abstenez de toute agitation capable de troubler le bon ordre et la tranquillité publique.

Si à partir d'aujourd'hui vous prenez part à une manifestation quelconque organisée malgré mon interdiction, vous vous exposez à des sanctions administratives très sévères.

Il était de mon devoir de vous en informer.

Le Préfet : E. Larquet.

Changement du secrétariat : Nan Victor, rue Cany, 32.

Intensifications notre campagne pour le droit d'asile

Le patronat qui sait si bien recruter — quelques fois d'une façon honteuse — des milliers de travailleurs étrangers pour les exploiter d'une façon abominable, entendez réduire à l'esclavage le plus complet et les priver des meilleures droits que possèdent les travailleurs français. Nous reproduisons ci-dessous le décret qui prit le préfet de l'Aveyron, lors de la grève des mineurs et qui soulève une très grande indignation dans les milieux ouvriers étrangers, très nombreux dans le Sud-Ouest de la France. Tous les militants y trouveront une raison de plus pour nous soutenir dans notre campagne pour le droit d'asile. Voici le fameux décret qui se passe de commentaires :

Republique Française — Préfecture de l'Aveyron

AVIS

Le Préfet de l'Aveyron aux ouvriers de nationalité étrangère occupés dans le bassin houiller.

Le 13 janvier, à Decazeville, et le 14, à Cransac et à Aubin, vous avez participé très nombreux à des cortèges qui se sont déroulés sur la voie publique.

Je vous informe que, par mon arrêté du 14 janvier, j'ai interdit tous les cortèges, tous les rassemblements, ainsi que les réunions publiques sur toutes les places et rues de Decazeville, Cransac, Firmy.

Vous jouissez en France des libertés et des droits publics reconnus par les lois de la République.

Le gouvernement vous garantit la liberté et la sécurité de votre séjour sur notre territoire, et il exige que vous vous abstenez de toute agitation capable de troubler le bon ordre et la tranquillité publique.

Si à partir d'aujourd'hui vous prenez part à une manifestation quelconque organisée malgré mon interdiction, vous vous exposez à des sanctions administratives très sévères.

Il était de mon devoir de vous en informer.

Le Préfet : E. Larquet.

Communications Diverses

Mercredi 6 février, à 20 h. 30, à la Bellevilloise, 23, rue Boyer, conférence de Pierre Besnard sur la guerre qui vient. Allons-nous vers un conflit avec l'Italie ?

Le Idée Libre publie son numéro de janvier (1 fr. 50 en vente à l'Idée Libre, Herblay (Seine-et-Oise)).

Voici un extrait de son sommaire :

Les missions, par L. Weisman. — Enquête sur les théories de l'évolution, suite. — La revanche des persécutés, par Bizeau. — Miracles et miraculés, par A. Lapeyre. — Vagabondages, par Lorulot. — La bêtise humaine. — Revue critique, etc., etc...

La Muse Rouge, groupe de poètes, chansonniers et artistes révolutionnaires, donnera ses deux séances mensuelles, matinée et soirée, le dimanche 3 février. Au programme, tous les membres de la Muse et G. M. Gouï, M. Brubach, Marg. Grevval, Roger Toziny, etc.

La Muse Rouge. — Vient de paraître : La Muse Rouge, revue du groupe des poètes, chansonniers et artistes révolutionnaires. Au sommaire, des poèmes et chansons de Eug. Bizeau, F.-H. Jolivet, Roger Toziny, J.-P. Montel, Louis Loréal; Maurice Doublier et Révision, chanson intitulée de Gaston Couté, le numéro 1 fr., le 22 janvier.

Cela doit être une indication aux anarchistes communistes une indication très sérieuse, à tenir et à méditer.

Qui nous savons qu'au moins appelle à la bataille, les libertaires répondent présents et seront aux premiers rangs, mais cela ne suffit pas.

Nous pensons que les amis bretons auront compris notre appel, aussi les convions-nous à la réunion qui aura lieu le lundi 4 février, à la Maison du Peuple, bureau 7, à 2 h. 30 très précises.

Le secrétaire du groupe : Le Laun A.

DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Une rectification

Dans le numéro 184 du « Libertaire » je faisais allusion à une accusation que le camarade Freulon portait contre un nommé Georges Giequel, ex-candidat aux dernières élections législatives. Or, par suite de renseignements faux, la personnalité de René Giequel fut mise en cause. Je tiens aujourd'hui à rectifier cette confusion regrettable et à déclarer que Giequel René, maire de Noyant-la-Gravoyère n'a rien de commun avec le nommé Georges Giequel, désigné par le camarade Freulon sur son tract.

Un Petit Bourgeois.

NORD

A Bailleul-Sur-Berthoult, vivaient les époux Guibert avec leur petite fille.

Il y a cinq ans le mari qui, parallèlement à la fauille et le marteau et reprochait à sa femme de s'être adonnée à la boisson, l'abandonna avec sa fillette, et depuis ne leur vient en aide en aucune sorte.

Bientôt la misère noire régnait au foyer et se voyant malgré la faim, sans charbon et aussi, hélas ! sans pain, la malheureuse mère, dans un moment d'égrégore tua son enfant et tenta ensuite, sans réussir, de se donner la mort.

Je ne veux ici faire le procès de l'homme ou de la femme, mais celui de la société.

Peut-être condamnera-t-on la mère ou sera-t-elle acquittée ? Peut-être sera-t-elle le père qu'en jugera ?

J. Bonnau.

BREST

Les libertaires brestois dormiront-ils jusqu'au jour où ils auront la surprise désagréable de

LE LIBERTAIRE

Mais si on condamne l'un ou l'autre à une peine plus ou moins forte, comment condamnera-t-on la société marâtre, la mère patrie qui laisse crever ses enfants de faim ou de froid ?

Avant de vous indigner devant le crime d'une mère qui préfère pour son enfant la mort à la souffrance, commencez donc à leur donner du pain, ça vaudra mieux.

. . . Marc.

ORLEANS

Les Moscoutrains nous apprennent :

On ! stupéfaction !!! qu'il existe à Orléans un autre groupe anarchiste que le nôtre ; nous n'en avions encore jamais entendu parler (1).

Grand meeting contre l'emprisonnement d'un papillon. Protestation contre les prisons et les bagages capitalistes. Et en Russie soviétique.

Le G. T. a nommé pour la république soviétique.

Pour arrêter les guerres, la vieille trainée de Société des Nations est incapable. Parlez-moi de l'Armée et des files rouges, du service obligatoire, sans oublier le doux cosaque Cachin.

Le bruit court qu'un certain Bally veut contracter un engagement dans les hussards rouges. Un sieur Croset lui servirait d'ordonnance.

Les unitaires saluent les grévistes de la Loire, du Gard et de l'Aveyron. Quand les verrons-nous se débrouiller devant ceux de l'U.R.S.S. ??

(A suivre.)

Paul Martin.

(1) Extrait du Travailleur.

TRIBUNE SYNDICALE

Mettons le doigt sur la plaie

I

C'est le 5 avril que paraîtra le règlement d'administration publique de la loi sur les Assurances Sociales votée par le Parlement le 5 avril 1928 et qui rentrera en vigueur en février 1930.

L'imminence de cette date explique les efforts que font les organisations syndicales pour attirer l'attention du monde ouvrier sur la question. Des propagandistes sillonnent la France pour expliquer aux masses ouvrières le mécanisme des caisses d'Assurances Sociales, qui comploteront près de huit millions d'assujettis.

L'Union des Syndicats Confédérés de la Seine avait convoqué, dans ce but, une réunion d'information de tous les Conseils syndicaux le 9 janvier, à la Bourse du Travail.

Des journaux quotidiens ayant donné un compte-rendu de cette assemblée, nous nous croyons dégagés de toute réserve et nous nous permettons, à notre tour, de mettre l'accent sur ce qui est, malheureusement, passé inaperçu par la plupart des auditeurs. Car la précipitation qui caractérise notre époque n'a pas épargné de son emprise les hommes chez qui, autrefois, nous rencontrions ce sens profond de l'analyse qui leur permettait de retrouver la source et les causes déterminantes des moindres faits. Aujourd'hui, ces hommes suivent leur siècle : ils sont pressés. A peine prennent-ils le temps strictement nécessaire de jeter un regard latéral sur les problèmes les plus ardus pour prononcer sentencieusement des affirmations définitives qui s'avèrent, trop souvent, erronées.

Guiraud ouvrit la séance par une allocution dont la brièveté contrastait avec la profondeur. En quelques minutes, il contourna la plaie qui va s'élargissant au sein de la C. G. T., mais sans s'y arrêter. S'en est-il aperçu ? Nous ne savons. En tout cas, n'ayons crainte de la déclerer.

Cette assemblée, dit en substance le secrétaire de l'Union, n'a été convoquée qu'en raison de notre attachement à la démocratie syndicale, puisque le conseil général possède les pouvoirs nécessaires à la résolution du problème posé devant elle. Nous n'attendions à ce que cette assemblée, quoique nombreuse, soit plus considérable encore, et nous regrettons amèrement l'absence de nos camarades des services publics qui paraissent négliger la question des Assurances sociales parce que moins intéressées. Rappelons leur amicalement que, s'ils ont trouvé une C. G. T. forte et puissante, ils doivent à l'action des ouvriers de l'industrie privée. Et, après avoir démontré l'accroissement des effectifs de l'Union, Guiraud ajouta : « L'Union des syndicats a de la force, mais je demande si ce n'est pas un mal que d'être fort. »

En quelques phrases se trouvent ainsi posés trois des plus importants problèmes dont la solution conditionne l'action confédérée, à savoir :

1^e La démocratie syndicale dans la C. G. T. ;

2^e Le rapport des fonctionnaires et des ouvriers de l'industrie privée dans la C. G. T. ;

3^e L'hypertrophie de la C. G. T.

Les deux derniers, à la vérité, n'en forment qu'un, car il y a ou il n'y a pas hypertrophie selon les rapports qui s'établissent entre les fonctionnaires et les autres ouvriers confédérés.